

HORAIRES DE TIR

Association : 0745287 LA BERRICHONNE

Lieu: C.J.F

* Cette convocation tient lieu de justification.

* Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :

- Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
- Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).

* Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.

* Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

181	HP P1 Pistolet 10 m 60 B	Série		Jour / Heure de tir	Poste
02803532	JANTY Laurent	S2	51 Pistolet 10m	samedi 14 novembre 2015 à 13:30	
183	HP F5 - Pistolet Vitesse 10 m	Série		Jour / Heure de tir	Poste
02803532	JANTY Laurent	S2	53 Pistolet Vitesse 10m	samedi 14 novembre 2015 à 16:00	
184	HP P5 - Pistolet Standard 10 m	Série		Jour / Heure de tir	Poste
02803532	JANTY Laurent	S2	52 Pistolet standard -- Fin --	samedi 14 novembre 2015 à 15:15	